
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle multifonctionnelle du 771 chemin de la Beauce le 7 avril 2026, à compter de 19h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Emmanuelle Courville ainsi que Messieurs les conseillers Mathieu Champagne, Francis Adam, Bruno Napert et Daniel Jacques formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Est absent :

Monsieur le conseiller Steve Bissonnette.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-04-32

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 10 mars 2026 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt des documents
 - i. Rapport financier 2025 et tableau de répartition de la RIPRSL
 - ii. Rapport de la cour municipale régionale 2025
 - iii. Rapport portant sur les résultats du sondage concernant le réaménagement du parc Arthur-Bouvier
 - d) Appui au mouvement *Le communautaire à boutte* – Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien ménager – Octroi de contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autre que les véhicules de promenade – Adoption
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

- b) Projet de mise en commun des services pour assurer la conformité des installations septiques sur le territoire – Adoption

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-04-33

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026

Il est proposé par le conseiller Francis Adam, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 10 mars 2026

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2026-04-34

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 11 mars 2026 au 7 avril 2026 au montant de 155 937,34\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 avril 2026 au montant de 155 937,34\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

- i. Rapport financier 2025 et tableau de répartition de la RIPRSL
- ii. Rapport de la cour municipale régionale 2025
- iii. Rapport portant sur les résultats du sondage concernant le réaménagement du parc Arthur-Bouvier

d) Appui au mouvement *Le communautaire à boutte* – Adoption

2026-04-35

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant(es) ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires revendiquent un financement adéquat et récurrent pour leur permettre de continuer de mener leur mission malgré l'accroissement constant des demandes provenant du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la grève sociale est un moyen de pression légitime déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical) et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force, considérant leur importance stratégique pour le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation régionale actuelle vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable ;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyée par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire et reconnaît la légitimité de ce moyen de pression tout en saluant les précautions qui ont été prises auprès des clientèles vulnérables pour les protéger durant la grève ;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat pour leur permettre d'exercer leur mission stratégique avec les moyens requis ;

QUE la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la Municipalité de Calixa-Lavallée au mouvement communautaire.

ADOPTÉE

4- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens qu'une borne électrique double sera installée dans le stationnement de l'hôtel de Ville dès ce printemps.

b) Entretien ménager – Octroi de contrat

2026-04-36

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer l'entretien ménager régulier de ses bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier ce mandat à une ressource externe ;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Monsieur Daniel Pilon ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Champagne, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde à Monsieur Daniel Pilon un contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux ;

QUE ce mandat débute à compter du 1er mai 2026 ;

QUE la direction générale soit autorisée à convenir des modalités finales et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques informe les citoyens qu'il y a eu une intervention du service incendies relativement à un problème de cheminée dans une propriété située sur le chemin du Second-Ruisseau.

b) Bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autre que les véhicules de promenade – Adoption

2026-04-37

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de la Ville de Varennes, la Ville de Contrecoeur, la Ville de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la Municipalité de Verchères et la Municipalité de Calixa-Lavallée désirent présenter un projet de bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autres que les véhicules de promenade dans le but d'optimiser le service à la population et ce dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Calixa-Lavallée s'engage à participer au projet de bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autre que les véhicules de promenade ;

QUE la Ville de Varennes accepte d'assumer tous les coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE le conseil municipal nomme la Ville de Varennes à titre d'organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

QUE le conseil municipal désigne le maire pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Steve Bissonnette étant absent, le maire informe les citoyens qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert informe les citoyens qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Francis Adam informe les citoyens qu'ils doivent obligatoirement s'inscrire pour la collecte des volumineux sur l'application tri facile.

b) Projet de mise en commun des services pour assurer la conformité des installations septiques sur le territoire – Adoption

2026-04-38

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de la MRC de Marguerite-D'Youville désirent présenter un projet de mise en commun des services pour assurer la conformité des installations septiques sur le territoire dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r. 22), il incombe à la Municipalité d'en assurer l'application sur son territoire, notamment par la délivrance des permis, l'inspection des installations septiques et l'application des infractions ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec permet à plusieurs municipalités locales de conclure une entente par laquelle elles délèguent à leur MRC l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite déléguer à la MRC de Marguerite-D'Youville via une entente intermunicipale l'exercice d'une partie de ces compétences en vertu du RLRQ, c. Q-2, r.22, notamment celles d'inspection des installations septiques et d'application des infractions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

QUE Le conseil municipal s'engage à participer au projet de mise en commun des services pour assurer la conformité des installations septiques sur le territoire ;

QUE Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts (via les quotes-parts à la MRC), à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE Le conseil nomme la MRC de Marguerite-D'Youville, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

QUE le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Emmanuelle Courville informe les citoyens de passer à la bibliothèque pour les activités et à venir voir plusieurs nouveautés.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens du retour de printemps en fête notre événement rassembleur et festif, qui aura lieu le samedi 23 mai.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

- 1) **Ayala Peer, résidente du 573, chemin de la Beauce** : Adresse plusieurs questions au conseil municipal. Elle souhaite obtenir des informations concernant l'installation de la borne de recharge électrique. Elle s'informe également des activités prévues sur le site de l'Expo agricole pour la période estivale. Enfin, elle demande un suivi sur l'état d'avancement des projets de réaménagement du parc Arthur-Bouvier et du parc de Calixa-Lavallée.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-04-39

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h18.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière